

VILLE DE BULLY-LES-MINES

A LA FACON DE MUSSOLINI

Comme le Duce, le Maire de Bully se débarrasse de ceux qui lui demandent des explications et l'obligent à mettre un frein à sa vanité et son orgueil.

C'est ainsi, que dans les commissions, il a évincé ceux qui, depuis Janvier, le modéraient. Les commissions, en Février, avaient été nommées verbalement, de même en août, où elles avaient même été élargies. En cette session de Novembre, M. le Maire, décidât de les rétrécir et de procéder au vote pour leur établissement.

Pourquoi cette manière de faire, sinon pour un coup de traîtrise. M. le maire a tiré les ficelles et ses pantins ont mis dans l'urne les listes qui leur avaient été dictées préalablement.

On appelle cela la sincérité du vote à bulletins secrets.

Quelle comédie, bien digne du maître et des valets.

Electeurs, par la force (14 contre 9), on veut nous empêcher de remplir notre mandat. On ne le saura pas. Cependant, souvenez vous de l'emploi inconsidéré et abusif que l'on fait des deniers communaux, en émettant un emprunt **sans nécessité**, en construisant un logement de concierge au cimetière **sans utilité**. Et maintenant que ces messieurs font seuls partie des commissions, attendez vous à bien d'autres choses. Car M. le Maire parle de nombreuses propositions - Le mois de Mai approche - il faut éblouir - peu importe le budget, les contribuables, il faut jeter de la poudre aux yeux.

Le logement de concierge ne répondra d'aucune façon aux logements salubres qu'on recommande maintenant où l'air, la lumière, l'aisance dans l'habitat, doivent régner en maîtres - et nous sommes persuadés que M. le Maire ne s'en accommoderait pas.

On prévoit pour ce faire 30.000 frs (précédemment c'était 40.000), nous verrons plus tard la note à payer si toutefois ce logement voit le jour, et pour cela on crée un emprunt. Mais qu'importe, M. le Maire travaille mais avec l'argent des autres.

La commune ne fait déjà pas face à ses dépenses. Il y a un excédent de dépenses au budget primitif 1929 de 95.000 frs, alors qu'en 1927 sous la gérance de M. Dupuich il y avait un excédent de recettes de 127.000 Frs.

M. le Préfet demande la compression des dépenses - singulier moyen de l'écouter en voulant créer, bâtir à tour de bras, sans ressource, sans argent - aussi ne désespérons pas, si ça continue, de voir le budget absorbé par les centimes pour annuités d'emprunts. Si encore c'était pour de grands travaux **utiles, nécessaires** qui mériteraient d'être répartis sur 30-45 ans, passe encore. Mais dans cet emprunt, la peinture des écoles et de la Mairie sera payée 3 fois en 30 ans, n'est ce pas dérisoire? Seulement il faut motiver l'emprunt, pour faire passer le logement de concierge **insalubre et inutile**, alors on ramasse tout.

La plupart de ces dépenses auraient dû être prévues au budget primitif 1929 et liquidées au budget additionnel de la même année, ce qui eut évité de rembourser 3 fois cet emprunt. Mais pour cela il aurait fallu **savoir, prévoir** et de cela, M. le Maire n'est pas capable.

Oui, les municipalités précédentes ont fait des emprunts.

- Pour la reconstruction des bâtiments communaux
- Pour la construction du chemin St Ouen
- Pour l'école des garçons
- Pour l'abattoir - tous travaux dont les dépenses demandaient à être réparties sur 30 ans, car ces travaux serviront à plusieurs générations.

Mais les travaux d'entretien aux écoles et à la Mairie, qui doivent être prévus au Budget comme entretien des propriétés communales et qui sont des **dépenses obligatoires**, ne devraient pas légalement faire partie d'un emprunt, ou alors d'un emprunt à court terme maximum 5 ans, car elles

devraient, comme **dépenses annuelles et permanentes**, être payées avec **le produit des ressources ordinaires**. Comme toujours impéritie, incapacité, qui ne lèsent pas M. le Maire, mais les contribuables. Des travaux, des créations, des innovations. Allons M. le Maire, cessez tout ce battage de grosse caisse. Finissez ce qui est commencé. Les cendres sur les trottoirs, les bouches d'incendie, l'eau de la rue Voltaire, l'école maternelle où les travaux n'avancent pas, etc... etc... Voyez vous, de tous ces travaux, un seul, un seul, a été exécuté rapidement, **c'est l'égoût de la rue Charlemagne** qui vient si bien à point, ce qui a fait votre empressement à le mettre à exécution. Charité bien ordonnée commence par soi-même, n'est ce pas, M. le Maire quand même tachez d'administrer avec moins d'orgueil, et de gérer avec plus de compétence. Etudiez le budget et apprenez à être plus parcimonieux des deniers des autres.

**L. Baillot - L. Dambrine - G.Gossart - F. Foulon - A. Hié
Victoer Clément - L. Dépret - P. Tipret**

Bully- Imp. Gossart-Ansart 1928

Sources : Archives Départementales